

Dans la rubrique

PLUi - Registre dématérialisé de concertation

Communes - Enquêtes publiques

Communes - modifications simplifiées

Communes - Enquêtes publiques en cours

ENQUÊTE SIMPLIFIÉE : UNE ENQUÊTE EN COURS

Modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Vinay

VINAY : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5 DU PLU

Contexte

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre pour ouvrir à l'urbanisation la zone A Urbaniser des Levées (zones AU concernent des secteurs naturels des communes couvertes par un PLU destinées à être urbanisées), afin d'aménager une zone d'activités industrielles et artisanales dans le prolongement de la zone actuelle, aujourd'hui saturée.

Ce projet est porté par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, qui dispose de la compétence urbanisme et de la compétence développement économique sur son territoire.

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER

Le dossier est mis à la disposition du public **du lundi 12 juin au jeudi 13 juillet en Mairie de Vinay**, (7 place de l'Hôtel de ville, 38470 Vinay) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Lundi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi, de 9h à 11h

Il sera également consultable à la Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier, 38160 St-Marcellin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Ouverture les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Ouverture le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le dossier est également disponible en téléchargement ci-dessous.

DOSSIER / PIÈCES CONSTITUTIVES

I_Résumé non technique [pdf - 11,25 Mo]

II_Résumé motifs complémentaires du rapport de présentation [pdf - 16,00 Mo]

III_Orientation d'Aménagement et de Programmation [pdf - 6,47 Mo]

IV_Règlements de la zone [pdf - 2,78 Mo]

DOSSIER / AVIS DES PARTIES PRENANTES

V_Memoire Reponse de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale [pdf - 210,35 Ko]

VI_Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale [pdf - 1,46 Mo]

VII_avis du Département de l'Isère [pdf - 107,41 Ko]

VIII_avis de la Chambre d'Agriculture de l'Isère [pdf - 146,36 Ko]

X_avis de la Préfecture de l'Isère [pdf - 136,07 Ko]

XI_avis du Schéma de COhérence Territoriale de la grande région de Grenoble [pdf - 142,15 Ko]

DOSSIER / ANNEXES

A2_ Données locales sur la commune de Vinay [pdf - 1,65 Mo]

A3_Enquête de circulation [pdf - 2,97 Mo]

A4_Analyse environnementale : faune, flore & habitats [pdf - 1,46 Mo]

A5_Expertise Ecologique [pdf - 16,43 Mo]

A6.1_Reportage photo hors site : inventaire des prises de vue [pdf - 316,23 Ko]

A6.2_Reportage photo hors site [pdf - 15,67 Mo]

A6.3_Reportage photo sur site : inventaire des prises de vue [pdf - 271,41 Ko]

A6.4_Reportage photo sur site [pdf - 13,51 Mo]

A7_Etude agricole [pdf - 3,48 Mo]

A8.1_Etude hydraulique phase 1 [pdf - 703,99 Ko]

A8.2_Etude hydraulique phase 2 [pdf - 497,51 Ko]

A9_Acquisition friche à Saint-Just de CLaix [pdf - 379,31 Ko]

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier, du 12 juin au 13 juillet, les intéressés peuvent formuler leurs observations :

Par des contributions physiques :

via le registre ouvert en mairie de Vinay
par courrier adressé à Mairie de Vinay, 7 place de l'Hôtel de ville, 38470 Vinay, en précisant en objet du courrier : « enquête publique, projet de modification n°5 du PLU »

Par des contributions dématérialisées :

> en précisant en objet du mail
"modification n°5 du PLU".

[le registre électronique](#)

enquete.poblet@gmail.com

PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE

Pendant l'enquête, la commissaire enquêtrice tiendra des permanences en mairie de Vinay, pour recevoir les déclarations et les observations du public, aux jours suivants :

Le lundi 12 juin 2023 de 10h à 12h

Le mercredi 28 juin 2023 de 15h à 17h

Le samedi 1er juillet 2023 de 9h à 11h

Le jeudi 13 juillet 2023 de 15h à 17h (clôture de l'enquête)

Ces observations seront annexées au registre.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan de la concertation est présenté au Conseil Communautaire, qui adopte le projet par délibération motivée (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public).

RAPPORTS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Consultez les rapports d'enquêtes publiques menées dans les communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

[Pont-en-Royans](#)

[Vinay](#)

Saint-Lattier

Chantesse
